

TARIFICATION DES PRESTATIONS au 01/03/2022

TRANSACTIONS/ESTIMATIONS	
Vente et recherche <i>à la charge du vendeur, TVA à 8.50 % incluse</i>	
Cession de droit au bail & fonds de commerce: 10 % du prix de la cession avec un forfait minimum de 5 000€ (honoraires à la charge du cessionnaire).	
APPARTEMENTS & LOCAUX	
< 50 000 €	Forfait de 5 000 €
De 50 001 € à 79 000 €	10%
De 79 001 € à 109 000 €	9%
De 109 001 € à 139 000 €	8%
De 139 001 € à 169 000 €	7%
De 169 001 € à 239 000 €	6%
De 239 001 € à 349 000 €	5%
> 349 001 €	4,5%
VILLAS	
< 150 000 €	10%
De 150 001 € à 199 000 €	8%
De 199 001 € à 249 000 €	7%
De 249 001 € à 299 000 €	6%
De 299 001 € à 399 000 €	5%
> 399 001 €	4,5%
TERRAINS	
< 50 000 €	Forfait de 5 000 €
De 50 001 € à 89 000 €	10%
De 89 001 € à 119 000 €	9%
De 119 001 € à 169 000 €	8%
De 169 001 € à 209 000 €	7%
De 209 001 € à 259 000 €	6%
De 259 001 € à 359 000 €	5%
> 359 001 €	4,5%

Pour les promotions immobilières, le tarif en vigueur correspond à la grille de prix promoteur.

Estimation : avis de valeur vénale & locative TTC	
Appartement : 250 €	
Maison ou terrain : 350 €	
Commerce ou local professionnel :	
500 € < 100 m ²	
> 100 m ² forfait à 7 €/m	

GESTION LOCATIVE		
Gérance <i>TVA à 8.50 %</i>		
Locaux d'habitation : 7.60 % du LOYER TTC		
Locaux d'habitation meublés : 12% du LOYER TTC		
Locaux commerciaux : 7.60 % du LOYER TTC et TTC		
Immeubles : 7.60 % du LOYER TTC		
Garanties loyers impayés et vacance locative : sur demande		

Honoraires proportionnels		
-Bail d'habitation principale ou mixte (loi du 06/07/89) :		
à partager selon les proportions suivantes :		
Entremise et négociation	150 € TTC	A la charge du bailleur
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC/m ² habitable	A la charge du bailleur
	8 € TTC/m ² habitable	A la charge du locataire
Etat des lieux	3 € TTC/m ² habitable	A la charge du bailleur
	3 € TTC/m ² habitable	A la charge du locataire
Pré visite état des lieux	50 € TTC	A la charge du bailleur
-Bail de droit commun ou parking : 2 mois TTC à la charge du preneur		
-Bail professionnel : 2 mois de loyer TTC et TTC à la charge du preneur		
-Bail commercial : 18 % TTC du loyer ANNUEL TTC à la charge du preneur		
GESTION TECHNIQUE		
Assemblées générales		
Représentation : 80 € TTC/heure		
Sinistres/Représentation aux expertises obligatoires		
	Représentation	
Appt / villa T1/T2	150 € TTC	
Appt / villa T3 & +	200 € TTC	
Locaux professionnels ou commerciaux	250€ TTC	

Prestations particulières (TVA à 8.50 % incluse)

-Les missions spécifiques sont l'objet d'honoraires à l'heure de vacation de 80€ TTC / heure, il peut s'agir de consulter un dossier, dresser un inventaire, monter un dossier demande de subvention pour travaux, procès-verbal d'état des lieux par huissier...

-Pour les propriétaires en gérance proposant des locataires pour leur bien : 30 % du LOYER TTC à la charge du preneur (ces frais correspondent à la vérification du dossier et à la rédaction du contrat de location)

-La complexité du dossier nécessitant d'autres conseils peut conduire à la négociation d'un forfait (avocat, huissier, géomètre...), dont :

- Suivi d'un dossier contentieux : 80€ TTC / heure (propriétaire)
- Suivi des travaux : 80€ TTC (propriétaire)

-Aide à la déclaration revenus fonciers : 60 € TTC (propriétaire)

-frais d'archivage : 20 € TTC par an (propriétaire)

-Frais de rejet de chèque : 27 € TTC par chèque (locataire)

-Toutes nos prestations incluent le conseil et l'information qui relèvent de notre champ de compétence défini par la loi HOGUET

-Modification ou annulation du préavis : 40 € TTC par demande (locataire)

-L'envoi de documents originaux est compris dans les prestations, néanmoins, l'envoi de copies, ou toute demande de document nécessitant de faire appel à notre sous-traitant pour les archives est facturée 0,50 € par page.

- Modification de bail (avenant) : 30% du LOYER mensuel TTC.